Conditions Générales de Vente des Formations

Article 1 – Objet
Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de prestations de formation proposées par ATHEO INFORMATIQUE. Toute réservation d'une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 – Modalités d'inscription
L'inscription à une formation peut se faire en ligne via notre site web, par téléphone ou en présentiel dans nos locaux. L'inscription est confirmée après le paiement d'un acompte de 50% du prix total de la formation (voir article 6 pour les modalités de paiement).

Article 3 – Tarifs
Les tarifs des formations sont les suivants :

- 50 € par personne pour une session de 2 heures.
- 20 € supplémentaires pour la location d'un ordinateur fourni par ATHEO INFORMATIQUE.
- Les habitants de la ville où se déroule la formation bénéficient d'une remise de 10% sur le tarif des formations sur présentation d'un justificatif de domicile. Les tarifs incluent l'accès à la formation, les supports pédagogiques, et l'accompagnement du formateur.

ATHEO INFORMATIQUE
© Tous droits réservés

Article 4 – Paiement
Un acompte de 50% du prix total de la formation est exigé lors de la réservation. Le paiement de l'acompte peut se faire par carte bancaire, virement, ou espèces. Le solde du paiement doit être réglé au plus tard le jour de la formation.

Article 5 – Conditions d'annulation et de report
5.1 – Annulation par le client :

- Toute annulation doit être communiquée par écrit (email ou courrier).
- En cas d'annulation moins d'une semaine avant la date de la formation, l'acompte versé est considéré comme dû et ne sera pas remboursé.
- En cas d'annulation plus d'une semaine avant la date de la formation, le client peut choisir entre le remboursement de l'acompte ou le report de la session à une date ultérieure (sous réserve de disponibilité).
-

5.2 – Annulation par ATHEO INFORMATIQUE :

- En cas d'annulation par ATHEO INFORMATIQUE, une nouvelle date sera proposée au client. Si la nouvelle date ne convient pas, le client pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées.

Article 6 – Conditions de report
Les reports de formation sont possibles en fonction des disponibilités et doivent être effectués au moins 7 jours avant la date prévue de la formation. Un report peut être effectué une seule fois.

© Tous droits réservés

Article 7 – Nombre de participants
Les formations sont organisées par groupe de 10 personnes maximum. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, ATHEO INFORMATIQUE se réserve le droit de reporter la session à une date ultérieure.

Article 8 – Matériel et location
Les participants sont invités à venir avec leur propre matériel (ordinateur portable). Pour ceux qui n'en disposent pas, ATHEO INFORMATIQUE propose une location d'ordinateur au tarif de 20 € par session. Les ordinateurs loués doivent être utilisés avec soin. Toute dégradation du matériel loué sera à la charge du participant responsable.

Article 9 – Propriété intellectuelle
Tous les supports pédagogiques remis aux participants (présentations, documents, tutoriels, etc.) sont protégés par le droit d'auteur. Leur reproduction, distribution ou utilisation en dehors du cadre personnel est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'ATHEO INFORMATIQUE.

Article 10 – Responsabilité
ATHEO INFORMATIQUE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la bonne exécution des formations. Toutefois, ATHEO INFORMATIQUE ne peut être tenu responsable des éventuels dommages ou pertes subis par les participants dans le cadre de l'utilisation des locaux, du matériel, ou des services fournis pendant les formations.

Pour plus d'informations:
www.atheo-informatique.fr

© Tous droits réservés

Article 11 – Données personnelles
Les informations personnelles collectées lors de l'inscription à une formation sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD). Elles sont exclusivement destinées à la gestion administrative des inscriptions et ne seront pas divulguées à des tiers.

Article 12 – Litiges et droit applicable
En cas de litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Tours, France. Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Article 13 – Comportement pendant la formation
Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers les autres participants et le formateur. ATHEO INFORMATIQUE se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure tout participant dont le comportement perturberait le bon déroulement de la formation. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Les insultes ou propos injurieux envers les autres participants ou le formateur.
- Toute action délibérée visant à perturber le groupe ou à nuire à la concentration des autres.
- Le choix de quitter la formation avant la fin sans motif valable.

En cas d'exclusion pour comportement inapproprié ou perturbateur, la formation sera facturée en totalité et aucun remboursement ne sera effectué, y compris pour les acomptes versés.

Pour plus d'informations:
www.atheo-informatique.fr

© Tous droits réservés

Article 14 – Règles de conduite dans les locaux
Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux où se déroulent les formations, conformément à la législation en vigueur. Cette interdiction s'applique à toutes les zones intérieures ainsi qu'aux espaces communs.
Les participants sont également tenus de se présenter en tenue vestimentaire appropriée, adaptée au cadre professionnel. Étant donné que les formations se déroulent dans des bâtiments publics, le respect de la laïcité est de mise. Il est donc demandé aux participants de ne pas porter de signes religieux ostensibles pouvant gêner les autres participants.
ATHEO INFORMATIQUE se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas ces règles. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-respect des présentes dispositions.

Article 15 – Responsabilité en cas d'incidents extérieurs
ATHEO INFORMATIQUE décline toute responsabilité pour les incidents ou désagréments survenant en dehors du cadre strict de la formation. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Les véhicules mal garés ou les infractions au stationnement commises par les participants.
- Les troubles à l'ordre public, manifestations ou autres événements perturbant l'environnement extérieur des locaux.
- La présence de déchets ou autres désagréments extérieurs à l'organisation de la formation.

Les participants sont responsables de leurs biens et de leurs actions en dehors des salles de formation et des espaces directement gérés par ATHEO INFORMATIQUE.

ATHEO INFORMATIQUE
© Tous droits réservés